



**SÉANCE ORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2019  
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**Province de Québec,**

**Commission scolaire du Pays-des-Bleuets,**

**Comté Roberval,**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets tenue à la salle des commissaires sise au 1285, avenue du Rocher, à Normandin, ce 15<sup>e</sup> jour d'octobre 2019, à 19 h 30, et à laquelle sont présents :

M<sup>mes</sup> Chantale Arnold, Carole Dufour, Marie-Eve Lebel, Véronique Ménard, Suzanne Ouellet, Louise Perron, Blanche-Yvonne Potvin et Suzanne Tremblay, tous commissaires; M<sup>me</sup> Marie-Eve Castonguay et M. Marc Tremblay, commissaires-parents, sous la présidence de M<sup>me</sup> Brigitte Gagné, présidente, assistée de M. Sylvain Ouellet, directeur général, et de M<sup>e</sup> Annie Tremblay, secrétaire générale.

**ABSENCES :**

M. Jean-Patrice Tremblay, commissaire.  
M<sup>me</sup> Mireille Tremblay, commissaires-parents.

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Carl Gauthier, directeur du Service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire et M. Frédéric St-Laurent, comptable agréé à la firme comptable Deloitte.

**1. Mot de bienvenue**

M<sup>me</sup> Brigitte Gagné souhaite la bienvenue à tous les membres.

**2. Ouverture de la séance et vérification du quorum**

M<sup>me</sup> Brigitte Gagné vérifie qu'il y a quorum.

QUE la séance soit ouverte à 19 h 30.

ADOPTÉ

### **2.1 Démission de la commissaire-parent au primaire**

ATTENDU l'annonce de la démission de M<sup>me</sup> Julie Girard-Rondeau, commissaire-parent au primaire, prenant effet le 7 octobre 2019;

ATTENDU les articles 191 et 192 de la Loi sur les élections scolaires (chapitre E-2.3) qui stipulent :

191. Le mandat d'un commissaire prend fin :

- 1<sup>o</sup> s'il décède;
- 2<sup>o</sup> s'il démissionne;
- ...

192. Un commissaire démissionne de son poste en transmettant au secrétaire général de la commission scolaire un écrit en ce sens signé par lui.

Son mandat prend fin à la date de la transmission de cet écrit ou à la date ultérieure qui y est fixée.

Le secrétaire général transmet cet écrit au conseil des commissaires à la première séance qui suit.

En conséquence,

CC-8473-10-19

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Suzanne Ouellet et RÉSOLU unanimement :

QUE les membres du conseil des commissaires de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets prennent acte de la démission de M<sup>me</sup> Julie Girard-Rondeau, commissaire-parent au primaire, en date du 7 octobre 2019.

ADOPTÉ

### **2.2 Nomination du commissaire-parent au primaire**

ATTENDU la démission de M<sup>me</sup> Julie Girard-Rondeau, commissaire-parent au primaire, en date du 7 octobre 2019;

ATTENDU les articles 145 et 147 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU la nomination, par le comité de parents, de M. Marc Tremblay comme commissaire-parent au primaire en remplacement de M<sup>me</sup> Julie Girard-Rondeau;

En conséquence,

CC-8474-10-19

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Marie-Eve Castonguay et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets prenne acte de la nomination de M. Marc Tremblay comme commissaire-parent au primaire en remplacement de M<sup>me</sup> Julie Girard-Rondeau.

ADOPTÉ

### **2.3 Assermentation du commissaire-parent au primaire**

En conformité avec l'article 145 de la Loi sur l'instruction publique, M<sup>e</sup> Annie Tremblay, secrétaire générale, a été désignée par le directeur général pour procéder à l'assermentation de M. Marc Tremblay, commissaire-parent au primaire, à la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets.

Ce dernier a prêté serment de remplir les devoirs de sa charge au meilleur de son jugement et de sa capacité.

Une entrée de la prestation de ce serment sera faite dans le livre des délibérations de la Commission scolaire.

### **3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'assemblée dispense la présidente de faire la lecture de l'ordre du jour.

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Marie-Eve Lebel et RÉSOLU unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les sujets suivants et en laissant le point *Affaires nouvelles* ouvert :

- Démission de la commissaire-parent au primaire;
- Nomination du commissaire-parent au primaire;
- Assermentation du commissaire-parent au primaire;
- Engagement – Techniciennes ou techniciens en éducation spécialisée;
- Choix de services professionnels en architecture :
  - Mesures 50621 « Maintien des bâtiments » et 50622 « Résorption du déficit de maintien » : Remplacement de l'aménagement intérieur et des appareils d'éclairage intérieur de l'école Jeanne-Mance de Saint-Prime;
  - Mesure 50621 « Maintien des bâtiments » : Remplacement de l'aménagement intérieur et des appareils d'éclairage intérieur (bibliothèque) de la Polyvalente Jean-Dolbeau de Dolbeau-Mistassini;
  - Mesure 50621 « Maintien des bâtiments » : Remplacement de l'aménagement intérieur et des appareils d'éclairage intérieur de l'école Sainte-Marie de Normandin;
  - Mesure 50621 « Maintien des bâtiments » : Diverses interventions à faire sur plusieurs composantes du bâtiment du Centre de formation professionnelle du Pays-des-Bleuets (secteur de Roberval);
  - Mesure 50621 « Maintien des bâtiments » : Travaux de mise à niveau de l'aménagement intérieur et de remplacement des appareils d'éclairage intérieur (gymnase) de l'école de la Rivière de Sainte-Hedwidge;
  - Mesure 50621 « Maintien des bâtiments » : Remplacement de la maçonnerie et de la fenestration du Centre d'éducation des adultes Le Retour de Saint-Félicien;

- Mesure 50621 « Maintien des bâtiments » : Remplacement de plusieurs composantes du bâtiment (auditorium) de la Polyvalente de Normandin;
  - Mesure 50621 « Maintien des bâtiments » : Remplacement de la finition extérieure (tous les parements) de l'école Sacré-Cœur de Dolbeau-Mistassini;
  - Mesure 50621 « Maintien des bâtiments » : Remplacement de l'aménagement intérieur et des appareils d'éclairage intérieur de l'école Sainte-Thérèse de Dolbeau-Mistassini;
  - Mesure 50621 « Maintien des bâtiments » : Remplacement de la superstructure, de l'enveloppe et des services de l'école Saint-Lucien de Saint-Edmond-les-Plaines;
- Choix de services professionnels en ingénierie – Mesure 50621 « Maintien des bâtiments » : Diverses interventions à faire sur plusieurs composantes du bâtiment du Centre de formation professionnelle du Pays-des-Bleuets (secteur de Roberval);
- Protocole d'entente entre la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets (école Saint-Lucien) et la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines;
- Décision suite aux recommandations de la protectrice de l'élève – Dossier CSPB 2019-20-06.

ADOPTÉ

**4. Approbation du procès-verbal du 17 septembre 2019**

CC-8476-10-19

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Louise Perron et RÉSOLU unanimement :

QUE le procès-verbal du 17 septembre 2019 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

**5. Affaires découlant du procès-verbal**

Il n'y a rien à signaler.

**6. Correspondance**

Il n'y a rien à signaler.

**7. Période de questions accordée au public**

Il n'y a pas de questions.

**8. Ressources éducatives jeunes**

Aucun sujet n'a été discuté.

**9. Ressources éducatives adultes et de la formation professionnelle**

Aucun sujet n'a été discuté.

*Le point 11.1. est traité à ce moment de la séance.*

**11.1 Présentation des états financiers au 30 juin 2019**

ATTENDU la présentation et le dépôt des états financiers 2018-2019 par M. Frédéric St-Laurent de la firme Deloitte SENCRL, auditeur indépendant;

ATTENDU que le rapport financier 2018-2019 officiel, portant la signature électronique 6337163329, a été expédié au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur le 15 octobre 2019;

En conséquence,

CC-8477-10-19

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Carole Dufour et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets prenne acte des états financiers de l'exercice terminé le 30 juin 2019, lesquels montrent des résultats réels de 263 408,77 \$ et un surplus accumulé de 4 802 553,09 \$.

A D O P T É

**10. Ressources humaines****10.1 Engagement – Nouveau contrat d'enseignant à temps plein**

ATTENDU la nécessité d'engager un nouvel enseignant à temps plein afin de combler le poste vacant en enseignement;

ATTENDU la nécessité pour la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets de répondre aux besoins pédagogiques;

ATTENDU la libération de ce poste par le bureau régional de placement;

ATTENDU l'obligation de combler le poste vacant en vertu de l'article 5-1.07 de la convention collective;

ATTENDU l'application de l'article 5-3.17.14 (mutations);

ATTENDU l'application de l'article 5-3.20 et de l'article 5-1.14 (liste de priorité);

En conséquence,

CC-8478-10-19

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Suzanne Ouellet et RÉSOLU unanimement :

QU'un contrat d'engagement d'enseignante ou d'enseignant à temps plein soit accordé à la personne suivante pour le champ 3 – Primaire, et ce, à la date indiquée :

**Champ 3 – Primaire (1 poste) :**

Nom de l'enseignante	École	Date
Anne Paradis	Hébert	1 <sup>er</sup> juillet 2019

A D O P T É

**10.2 Amendement de la résolution CC-8463-09-19 « Engagement – Éducatrices ou éducateurs en service de garde »**

ATTENDU la résolution CC-8463-09-19 du conseil des commissaires du 17 septembre dernier concernant l'engagement d'éducatrices ou d'éducateurs en service de garde;

ATTENDU que l'erreur suivante doit être corrigée :

- Le nom Sylvie Vivianne Duval doit être remplacé par Sylvie Duval.

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Suzanne Tremblay et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets amende la résolution CC-8463-09-19 « Engagement – Éducatrices ou éducateurs en service de garde » de la façon suivante :

Titulaire	Établissement	Nombre d'heures	Date d'entrée en fonction
Sabrina Bizarro	Service de garde de Benoît-Duhamel	7,5 h	30 août 2019
Lucie Lallemand-Gagnon	Service de garde de Notre-Dame	7,0 h	30 août 2019
Annie-Pier Routhier	Service de garde de Bon-Pasteur	10,0 h	30 août 2019
Marjorie Turcotte	Service de garde de Sainte-Thérèse	11,0 h	26 août 2019
Sylvie <del>Vivianne</del> Duval	Service de garde de Notre-Dame-des-Anges	11,0 h	26 août 2019
Isabelle Gauthier	Service de garde de Notre-Dame-des-Anges	11,0 h	26 août 2019

A D O P T É

**10.3 Engagement – Techniciennes ou techniciens en éducation spécialisée**

ATTENDU la planification annuelle des besoins pour le personnel de soutien dans le secteur de l'adaptation scolaire;

ATTENDU l'affectation du personnel de soutien dans le secteur de l'adaptation scolaire pour l'année scolaire 2019-2020;

ATTENDU l'affichage à l'interne et à l'externe des postes demeurés vacants après à la séance d'affectation;

ATTENDU les modalités prévues dans la convention collective;

ATTENDU l'attribution des postes aux personnes ayant accumulé le plus d'heures en tant que techniciennes ou techniciens en éducation spécialisée au 30 juin 2019;

En conséquence,

CC-8480-10-19

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Marie-Eve Lebel et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets procède à l'engagement des personnes ci-après désignées, en date du 23 septembre 2019 :

TITULAIRE	ÉCOLE	NOMBRE D'HEURES
Lisa-Marie Paradis	Des Deux-Lacs	25
Émilie Girard	Carrefour étudiant	24
Laura Lévesque		12
Laura Lévesque	Hébert	15
Kim Déry	Mgr Bluteau	21
Jade Bilodeau	Jeanne-Mance – Pie XII	26
Isabelle Ouellet	Sainte-Thérèse	20

ADOPTÉ

## 11. Ressources financières

### 11.1 Présentation des états financiers au 30 juin 2019

Le point 11.1 a été traité à la suite du point 9.

## 12. Ressources matérielles

### 12.1 Choix de services professionnels en architecture :

#### 12.1.1 Mesures 50621 « Maintien des bâtiments » et 50622 « Résorption du déficit de maintien » : Remplacement de l'aménagement intérieur et des appareils d'éclairage intérieur de l'école Jeanne-Mance de Saint-Prime

ATTENDU la demande acheminée le 24 septembre 2019 au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre des mesures 50621 « Maintien des bâtiments » et 50622 « Résorption du déficit de maintien » pour l'année 2019-2020;

ATTENDU les besoins de remplacement de l'aménagement intérieur, spécifiquement des finis intérieurs, et des appareils d'éclairage intérieur de l'école Jeanne-Mance;

ATTENDU l'analyse et la recommandation faites par le Service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire concernant le choix des architectes;

ATTENDU que la recommandation respecte la directive *Choix des professionnels - Acquisition de biens et de services*;

ATTENDU que le choix des architectes se fait dans la banque des architectes qualifiés et qu'il se fait en alternance pour respecter la Loi sur les contrats des organismes publics;

En conséquence,

CC-8481-10-19

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Marie-Eve Lebel et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets retienne les services professionnels de la firme Gosselin & Fortin, Architectes s.a. de Saint-Félicien pour l'élaboration des plans et devis des travaux de remplacement de l'aménagement intérieur et des appareils d'éclairage intérieur de l'école Jeanne-Mance de Saint-Prime;

QUE la direction du Service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire soit autorisée à signer tous les documents nécessaires afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

**12.1.2 Mesure 50621 « Maintien des bâtiments » : Remplacement de l'aménagement intérieur et des appareils d'éclairage intérieur (bibliothèque) de la Polyvalente Jean-Dolbeau de Dolbeau-Mistassini**

ATTENDU la demande acheminée le 24 septembre 2019 au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure 50621 « Maintien des bâtiments » pour l'année 2019-2020;

ATTENDU les besoins de remplacement de l'aménagement intérieur et des appareils d'éclairage intérieur (bibliothèque) de la Polyvalente Jean-Dolbeau;

ATTENDU l'analyse et la recommandation faites par le Service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire concernant le choix des architectes;

ATTENDU que la recommandation respecte la directive *Choix des professionnels - Acquisition de biens et de services*;

ATTENDU que le choix des architectes se fait dans la banque des architectes qualifiés et qu'il se fait en alternance pour respecter la Loi sur les contrats des organismes publics;

En conséquence,

CC-8482-10-19

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Louise Perron et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets retienne les services professionnels de la firme Gosselin & Fortin, Architectes s.a. de Saint-Félicien pour l'élaboration des plans et devis des travaux de remplacement de l'aménagement intérieur et des appareils d'éclairage intérieur (bibliothèque) de la Polyvalente Jean-Dolbeau de Dolbeau-Mistassini;



QUE la direction du Service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire soit autorisée à signer tous les documents nécessaires afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

**12.1.3 Mesure 50621 « Maintien des bâtiments » : Remplacement de l'aménagement intérieur et des appareils d'éclairage intérieur de l'école Sainte-Marie de Normandin**

ATTENDU la demande acheminée le 24 septembre 2019 au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure 50621 « Maintien des bâtiments » pour l'année 2019-2020;

ATTENDU les besoins de remplacement de l'aménagement intérieur, spécifiquement des finis intérieurs, et des appareils d'éclairage intérieur de l'école Sainte-Marie;

ATTENDU l'analyse et la recommandation faites par le Service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire concernant le choix des architectes;

ATTENDU que la recommandation respecte la directive *Choix des professionnels - Acquisition de biens et de services*;

ATTENDU que le choix des architectes se fait dans la banque des architectes qualifiés et qu'il se fait en alternance pour respecter la Loi sur les contrats des organismes publics;

En conséquence,

CC-8483-10-19

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Marie-Eve Lebel et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets retienne les services professionnels de la firme Ardoises Architecture inc. de Roberval pour l'élaboration des plans et devis des travaux de l'aménagement intérieur et des appareils d'éclairage intérieur de l'école Sainte-Marie de Normandin;

QUE la direction du Service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire soit autorisée à signer tous les documents nécessaires afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

**12.1.4 Mesure 50621 « Maintien des bâtiments » : Diverses interventions à faire sur plusieurs composantes du bâtiment du Centre de formation professionnelle du Pays-des-Bleuets (secteur de Roberval)**

ATTENDU la demande acheminée le 24 septembre 2019 au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure 50621 « Maintien des bâtiments » pour l'année 2019-2020;

ATTENDU les besoins de procéder à diverses interventions sur plusieurs composantes du bâtiment, dont les cloisons, les planchers, etc. du Centre de formation professionnelle du Pays-des-Bleuets (secteur de Roberval);

ATTENDU l'analyse et la recommandation faites par le Service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire concernant le choix des architectes;

ATTENDU que la recommandation respecte la directive *Choix des professionnels - Acquisition de biens et de services*;

ATTENDU que le choix des architectes se fait dans la banque des architectes qualifiés et qu'il se fait en alternance pour respecter la Loi sur les contrats des organismes publics;

En conséquence,

CC-8484-10-19

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Marie-Eve Castonguay et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets retienne les services professionnels de la firme Ardoises Architecture inc. de Roberval pour l'élaboration des plans et devis des travaux pour les diverses interventions à faire sur plusieurs composantes du bâtiment du Centre de formation professionnelle du Pays-des-Bleuets (secteur de Roberval);

QUE la direction du Service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire soit autorisée à signer tous les documents nécessaires afin de donner effet à la présente résolution.

A D O P T É

**12.1.5 Mesure 50621 « Maintien des bâtiments » : Travaux de mise à niveau de l'aménagement intérieur et de remplacement des appareils d'éclairage intérieur (gymnase) de l'école de la Rivière de Sainte-Hedwidge**

ATTENDU la demande acheminée le 24 septembre 2019 au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure 50621 « Maintien des bâtiments » pour l'année 2019-2020;

ATTENDU les besoins de mise à niveau de l'aménagement intérieur, spécifiquement des finis intérieurs, et de remplacement des appareils d'éclairage intérieur (gymnase) de l'école de la Rivière;

ATTENDU l'analyse et la recommandation faites par le Service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire concernant le choix des architectes;

ATTENDU que la recommandation respecte la directive *Choix des professionnels - Acquisition de biens et de services*;

ATTENDU que le choix des architectes se fait dans la banque des architectes qualifiés et qu'il se fait en alternance pour respecter la Loi sur les contrats des organismes publics;

En conséquence,

CC-8485-10-19

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Marie-Eve Lebel et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets retienne les services professionnels de la firme Gosselin & Fortin, Architectes s.a. de Saint-Félicien pour l'élaboration des plans et devis

des travaux de mise à niveau de l'aménagement intérieur et de remplacement des appareils d'éclairage intérieur (gymnase) de l'école de la Rivière de Sainte-Hedwidge;

QUE la direction du Service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire soit autorisée à signer tous les documents nécessaires afin de donner effet à la présente résolution.

A D O P T É

**12.1.6 Mesure 50621 « Maintien des bâtiments » : Remplacement de la maçonnerie et de la fenestration du Centre d'éducation des adultes Le Retour de Saint-Félicien**

ATTENDU la demande acheminée le 24 septembre 2019 au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure 50621 « Maintien des bâtiments » pour l'année 2019-2020;

ATTENDU les besoins de remplacement de la maçonnerie et de la fenestration du Centre d'éducation des adultes Le Retour;

ATTENDU l'analyse et la recommandation faites par le Service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire concernant le choix des architectes;

ATTENDU que la recommandation respecte la directive *Choix des professionnels - Acquisition de biens et de services*;

ATTENDU que le choix des architectes se fait dans la banque des architectes qualifiés et qu'il se fait en alternance pour respecter la Loi sur les contrats des organismes publics;

En conséquence,

CC-8486-10-19

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Suzanne Ouellet et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets retienne les services professionnels de la firme Gosselin & Fortin, Architectes s.a. de Saint-Félicien pour l'élaboration des plans et devis des travaux de remplacement de la maçonnerie et de la fenestration du Centre d'éducation des adultes Le Retour;

QUE la direction du Service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire soit autorisée à signer tous les documents nécessaires afin de donner effet à la présente résolution.

A D O P T É

**12.1.7 Mesure 50621 « Maintien des bâtiments » : Remplacement de plusieurs composantes du bâtiment (auditorium) de la Polyvalente de Normandin**

ATTENDU la demande acheminée le 24 septembre 2019 au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure 50621 « Maintien des bâtiments » pour l'année 2019-2020;

ATTENDU les besoins de remplacement de plusieurs composantes du bâtiment (auditorium) spécifiquement la scène, les cloisons, le plancher, etc. de la Polyvalente de Normandin;

ATTENDU l'analyse et la recommandation faites par le Service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire concernant le choix des architectes;

ATTENDU que la recommandation respecte la directive *Choix des professionnels - Acquisition de biens et de services*;

ATTENDU que le choix des architectes se fait dans la banque des architectes qualifiés et qu'il se fait en alternance pour respecter la Loi sur les contrats des organismes publics;

En conséquence,

CC-8487-10-19

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Blanche-Yvonne Potvin et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets retienne les services professionnels de la firme Ardoises Architecture inc. de Roberval pour l'élaboration des plans et devis des travaux de remplacement de plusieurs composantes du bâtiment (auditorium) de la Polyvalente de Normandin;

QUE la direction du Service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire soit autorisée à signer tous les documents nécessaires afin de donner effet à la présente résolution.

A D O P T É

**12.1.8 Mesure 50621 « Maintien des bâtiments » : Remplacement de la finition extérieure (tous les parements) de l'école Sacré-Cœur de Dolbeau-Mistassini**

ATTENDU la demande acheminée le 24 septembre 2019 au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure 50621 « Maintien des bâtiments » pour l'année 2019-2020;

ATTENDU les besoins de remplacement de la finition extérieure (tous les parements), spécifiquement de l'entrée avant et du balcon de l'école Sacré-Cœur;

ATTENDU l'analyse et la recommandation faites par le Service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire concernant le choix des architectes;

ATTENDU que la recommandation respecte la directive *Choix des professionnels - Acquisition de biens et de services*;

ATTENDU que le choix des architectes se fait dans la banque des architectes qualifiés et qu'il se fait en alternance pour respecter la Loi sur les contrats des organismes publics;

En conséquence,

CC-8488-10-19

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Chantale Arnold et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets retienne les services professionnels de la firme Ardoises Architecture inc. de Roberval pour l'élaboration des plans et devis des travaux de finition extérieure (tous les parements) de l'école Sacré-Cœur de Dolbeau-Mistassini;

QUE la direction du Service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire soit autorisée à signer tous les documents nécessaires afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

**12.1.9 Mesure 50621 « Maintien des bâtiments » : Remplacement de l'aménagement intérieur et des appareils d'éclairage intérieur de l'école Sainte-Thérèse de Dolbeau-Mistassini**

ATTENDU la demande acheminée le 24 septembre 2019 au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur dans le cadre de la mesure 50621 « Maintien des bâtiments » pour l'année 2019-2020;

ATTENDU les besoins de remplacement de l'aménagement intérieur (finis intérieurs) et des appareils d'éclairage intérieur de l'école Sainte-Thérèse;

ATTENDU l'analyse et la recommandation faites par le Service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire concernant le choix des architectes;

ATTENDU que la recommandation respecte la directive *Choix des professionnels - Acquisition de biens et de services*;

ATTENDU que le choix des architectes se fait dans la banque des architectes qualifiés et qu'il se fait en alternance pour respecter la Loi sur les contrats des organismes publics;

En conséquence,

CC-8489-10-19

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Véronique Ménard et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets retienne les services professionnels de la firme Gosselin & Fortin, Architectes s.a. de Saint-Félicien pour l'élaboration des plans et devis des travaux de remplacement de l'aménagement intérieur et des appareils d'éclairage intérieur de l'école Sainte-Thérèse de Dolbeau-Mistassini ;

QUE la direction du Service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire soit autorisée à signer tous les documents nécessaires afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

**12.1.10 Mesure 50621 « Maintien des bâtiments » : Remplacement de la superstructure, de l'enveloppe et des services de l'école Saint-Lucien de Saint-Edmond-les-Plaines**

ATTENDU la demande acheminée le 24 septembre 2019 au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure 50621 « Maintien des bâtiments » pour l'année 2019-2020;

ATTENDU les besoins de remplacement de la superstructure, de l'enveloppe et des services (comprenant la maçonnerie, la fenestration ainsi que l'amélioration du système de chauffage) de l'école Saint-Lucien;

ATTENDU l'analyse et la recommandation faites par le Service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire concernant le choix des architectes;

ATTENDU que la recommandation respecte la directive *Choix des professionnels - Acquisition de biens et de services*;

ATTENDU que le choix des architectes se fait dans la banque des architectes qualifiés et qu'il se fait en alternance pour respecter la Loi sur les contrats des organismes publics;

En conséquence,

CC-8490-10-19

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Blanche-Yvonne Potvin et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets retienne les services professionnels de la firme Ardoises Architecture inc. de Roberval pour l'élaboration des plans et devis des travaux de remplacement de la superstructure, de l'enveloppe et des services de l'école Saint-Lucien de Saint-Edmond-les-Plaines;

QUE la direction du Service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire soit autorisée à signer tous les documents nécessaires afin de donner effet à la présente résolution.

A D O P T É

**12.2 Choix de services professionnels en ingénierie – Mesure 50621 « Maintien des bâtiments » : Diverses interventions à faire sur plusieurs composantes du bâtiment du Centre de formation professionnelle du Pays-des-Bleuets (secteur de Roberval)**

ATTENDU la demande acheminée le 24 septembre 2019 au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure 50621 « Maintien des bâtiments » pour l'année 2019-2020;

ATTENDU les besoins de procéder à diverses interventions sur plusieurs composantes du bâtiment, dont les cloisons, les planchers, etc. du Centre de formation professionnelle du Pays-des-Bleuets (secteur de Roberval);

ATTENDU l'analyse et la recommandation faites par le Service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire concernant le choix des ingénieurs;

ATTENDU que la recommandation respecte la directive *Choix des professionnels - Acquisition de biens et de services*;

ATTENDU que le choix des ingénieurs se fait dans la banque des ingénieurs qualifiés et qu'il se fait en alternance pour respecter la Loi sur les contrats des organismes publics;

En conséquence,

CC-8491-10-19

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Marie-Eve Lebel et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets retienne les services professionnels de la firme WSP Canada inc. de Chicoutimi pour l'élaboration des plans et devis des travaux des

diverses interventions à faire sur plusieurs composantes du bâtiment du Centre de formation professionnelle du Pays-des-Bleuets (secteur de Roberval);

QUE la direction du Service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire soit autorisée à signer tous les documents nécessaires afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

**13. Transport scolaire**

Aucun sujet n'a été discuté.

**14. Ressources informatiques**

Aucun sujet n'a été discuté.

**15. Direction générale, Secrétariat général et Présidence**

**15.1 Recommandations du comité de répartition des ressources – Répartition des mesures 50760, 50767, 11022 et 15023 pour l'année 2019-2020**

ATTENDU l'article 193.3 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU la rencontre du comité de répartition des ressources tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2019;

ATTENDU les discussions tenues et les recommandations émanant du comité de répartition des ressources;

ATTENDU la résolution du comité de répartition des ressources quant aux recommandations concernant la répartition des mesures 50760, 50767, 11022 et 15023 pour l'année 2019-2020;

ATTENDU la consultation faite au comité consultatif de gestion le 8 octobre 2019;

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accepte les recommandations suivantes du comité de répartition des ressources concernant la répartition des mesures 50760, 50767, 11022 et 15023 pour l'année 2019-2020 :

**MESURE 50760 NTIC - FGJ ET FGA**

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Suzanne Ouellet et RÉSOLU unanimement :

DE RÉPARTIR 46 % du montant total FGJ et FGA incluant les taxes entre les écoles selon une base de 1 000 \$ par établissement et le reste per capita au prorata du nombre d'élèves total en FGJ et du nombre d'ETP total en FGA, et ce, selon la clientèle officielle déclarée 2018-2019. Le solde de 54 % de la mesure sera conservé CS pour le maintien d'actifs. Il est convenu, de plus, que le Service

des ressources informatiques fera un suivi de la mesure au comité pédagogique et qu'une reddition de comptes du comité pédagogique sera présentée au CRR;

ADOPTÉ

**MESURE 50767 PLAN D'ACTION NUMÉRIQUE (PAN)**

En conséquence,

CC-8493-10-19

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Suzanne Tremblay et RÉSOLU unanimement :

D'AJOUTER le montant des taxes à la deuxième proposition et de répartir le montant selon une base de 1 000 \$ par établissement plus un per capita au prorata du nombre d'élèves total en FGJ et du nombre d'ETP total en FGA, et ce, selon la clientèle officielle déclarée 2018-2019;

ADOPTÉ

**MESURE 11022 MATERNELLE 4 ANS – SOUTIEN POUR LE VOLET PARENT**

En conséquence,

CC-8494-10-19

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Véronique Ménard et RÉSOLU unanimement :

QUE la mesure 11022 Maternelle 4 ans – Soutien au volet parent au montant total de 18 592 \$ soit répartie selon la répartition proposée par le Ministère. Par conséquent, chacune des huit classes de maternelle 4 ans recevra un montant de 2 324 \$ pour l'année 2019-2020;

ADOPTÉ

**MESURE 15023 À L'ÉCOLE, ON BOUGE!**

En conséquence,

CC-8495-10-19

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Carole Dufour et RÉSOLU unanimement :

D'INCLURE dans la mesure 15023 À l'école, on bouge! les écoles Maria-Goretti et Sainte-Marie en 2019-2020 et de répartir cette mesure selon la répartition proposée par le Ministère pour l'année scolaire 2019-2020. Par conséquent, la mesure sera répartie comme suit :

**1. Montant de base**

A – Nombre d'écoles à leur 3 <sup>e</sup> année x 875 \$ (5 x 875 \$) =	4 375 \$
B – Nombre d'écoles à leur 2 <sup>e</sup> année x 1 500 \$ (2 x 1 500 \$) =	3 000 \$
C – Nombre de nouvelles écoles en 2019-2020 x 2 500 \$ (2 x 2 500 \$) =	<u>5 000 \$</u>
D – Montant de base (D=A+B+C)	12 375 \$

**2. Calcul de l'allocation selon l'effectif scolaire**

E – Effectif scolaire de la maternelle (4 ans et 5 ans) et du primaire 4 133	
F – Part de l'effectif de la commission scolaire	0,0067
G – Solde de l'enveloppe disponible	5 047 249 \$



H – Montant selon la part de l'effectif (H=F X G) 34 204 \$

**3. Allocation 2019-2020 (D+H)** 46 579 \$

A D O P T É

**15.2 Protocole d'entente entre la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets (école Saint-Lucien) et la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines**

ATTENDU que la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets et la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines reconnaissent les avantages d'une collaboration entre les deux organismes pour une utilisation maximale et rationnelle de leurs équipements, infrastructures, locaux et terrains;

ATTENDU que les parties consentent à mettre leurs infrastructures à la disposition de la population et des élèves;

ATTENDU les discussions intervenues avec les représentants de la Municipalité;

En conséquence,

CC-8496-10-19

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Blanche-Yvonne Potvin et RÉSOLU unanimement :

QUE le protocole d'entente intervenu entre la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets et la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines, débutant le 1<sup>er</sup> juillet 2019 et se terminant le 30 juin 2024, soit adopté tel que présenté, et ce, aux conditions stipulées.

A D O P T É

**15.3 Décision suite aux recommandations de la protectrice de l'élève – Dossier CSPB 2019-20-06**

ATTENDU l'article 220.2 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU une plainte formulée par un parent à la responsable du cheminement des plaintes le 15 juillet 2019;

ATTENDU que la responsable du cheminement des plaintes a référé le parent à la protectrice de l'élève en date du 23 septembre 2019;

ATTENDU la réponse acheminée par la protectrice de l'élève aux parents dans laquelle elle émet une recommandation;

ATTENDU que la Politique d'admission, d'inscription et de répartition des élèves jeunes dans les écoles de la commission scolaire doit être respectée par les directions d'écoles;

En conséquence,

CC-8497-10-19

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Chantale Arnold et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets donne suite à la recommandation suivante de la protectrice de l'élève :

*« Je recommande à la direction de la Commission scolaire de s'assurer que les directions d'écoles se conforment à cette directive, énoncée dans la résolution du conseil des commissaires, afin d'éviter des situations comme celle que vous avez vécue. »*

ADOPTÉ

#### **15.4 Nomination du substitut de la protectrice de l'élève**

ATTENDU l'article 220.2 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU le comité de sélection formé des membres des conseils des commissaires et des membres administratifs des commissions scolaires du Pays-des-Bleuets, du Lac-Saint-Jean et De La Jonquière;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

ATTENDU la rencontre du comité de gouvernance et d'éthique de la Commission scolaire le 15 octobre 2019;

ATTENDU la recommandation des membres du comité de gouvernance et d'éthique;

ATTENDU que la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets a pris entente avec les trois autres commissions scolaires de la région, soit la Commission scolaire De La Jonquière, la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay et la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean afin de désigner, sous le titre de substitut du protecteur de l'élève, une même personne et a convenu du partage des dépenses encourues;

En conséquence,

CC-8498-10-19

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Marie-Eve Castonguay et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets donne suite à la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique afin de nommer M<sup>me</sup> Barbara Maltais à titre de substitut de la protectrice de l'élève.

ADOPTÉ

#### **15.5 Nomination du commissaire substitut au comité de gouvernance et d'éthique**

ATTENDU que le comité de gouvernance et d'éthique de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets a besoin d'un membre substitut, commissaire-parent, suite à la démission de M<sup>me</sup> Julie Girard-Rondeau;

En conséquence,

CC-8499-10-19

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Suzanne Ouellet et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets nomme M<sup>me</sup> Marie-Eve Castonguay, commissaire-parent au secondaire, à titre de commissaire-parent substitut au comité de gouvernance et d'éthique.

ADOPTÉ

**16. Rapport d'activités du directeur général**

Le rapport d'activités du directeur général pour la période du 18 septembre au 15 octobre 2019 est présenté à titre informatif.

**17. Rapport d'activités de la présidente**

Le rapport d'activités de la présidente pour le mois de septembre 2019 est présenté à titre informatif. La présidente fait part des activités à venir.

**18. Rapport des commissaires-parents**

M<sup>me</sup> Marie-Eve Castonguay mentionne que la rencontre du comité de parents a eu lieu lundi dernier. Une demande est faite afin que le prélèvement automatique préautorisé soit offert aux parents utilisateurs des services de garde. M. Sylvain Ouellet mentionne qu'il n'est pas possible pour le moment de faire ce genre de paiement. Un autre questionnement est soulevé concernant le fait que les frais de déplacement puissent se faire de façon électronique.

**19. Rapport des comités officiels**

**19.1 Comité de vérification**

Le compte rendu de la rencontre du comité de vérification qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2019 est présenté à titre informatif.

**19.2 Comité des ressources humaines**

Le compte rendu de la rencontre du comité des ressources humaines qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2019 est présenté à titre informatif.

**19.3 Comité consultatif de transport**

Il n'y a rien à signaler.

**20. Plan d'engagement vers la réussite**

M<sup>me</sup> Brigitte Gagné demande si les deux plans de réussite qui ont été refusés ont été corrigés. M. Sylvain Ouellet répond que les corrections seront faites d'ici le mois de décembre.

**21. Revue de presse**

Il n'y a rien à signaler.

**22. Affaires nouvelles**

Il n'y a rien à signaler.

**23. Période de questions accordée aux commissaires**

M<sup>me</sup> Chantale Arnold informe les membres concernant le processus de sélection de l'agent de développement dans le cadre du projet de recrutement d'élèves étrangers.

**24. Prochaine réunion**

La prochaine réunion régulière aura lieu le 19 novembre 2019, à 19 h 30, à la salle des commissaires de Dolbeau-Mistassini.

**25. Levée de la séance**

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Blanche-Yvonne Potvin et RÉSOLU unanimement :

QUE la séance soit levée à 21 h.

ADOPTÉ

La présidente,

\_\_\_\_\_  
Brigitte Gagné

La secrétaire générale,

\_\_\_\_\_  
Annie Tremblay, avocate

CC-8500-10-19